



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

RAPPORT D'ÉVALUATION CONTINUE

Cluster Théâtre, Audiovisuel et Cirque

Institut national supérieur des arts du
spectacle et des techniques de
diffusion (INSAS)

Jean-Jacques Deleeuw
Nathan Flipo
Sophie Grünfelder
Patric Jean
Dorothee Schoonooghe

1^{er} décembre 2022

Table des matières

Théâtre, Audiovisuel et Cirque : Institut national supérieur des arts du spectacle et des techniques de diffusion (INSAS).....	3
Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale.....	7
Critère A.....	8
Critère B.....	10
Critère C.....	14
Conclusion.....	15
Droit de réponse de l'établissement.....	16

Théâtre, Audiovisuel et Cirque : Institut national supérieur des arts du spectacle et des techniques de diffusion (INSAS)

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2021-2022 à l'évaluation continue du *cluster* « Théâtre, Audiovisuel et Cirque ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ces cursus, organisée en 2016-2017.

Dans ce cadre, le comité d'évaluation continue, Mr DELEEuw, Mr FLIPO, Mme GRÜNFELDER, Mr JEAN et Mme SCHOONOOGHE, mandaté par l'AEQES et accompagné par un membre de la Cellule exécutive, a mené une visite le 7 et 8 mars 2022 à l'Institut national supérieur des arts du spectacle et des techniques de diffusion. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisées et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation continue soit le bachelier en Techniques de l'image, la visite (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation complète du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2016-2017 ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte des éléments spécifiques au programme ainsi que des recommandations plus générales sur la gestion du programme, la démarche qualité qui s'y rapporte et la culture qualité.

Le comité des experts tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Ils désirent aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiants qui ont participé aux entretiens et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

Composition du comité¹

- Jean-Jacques Deleeuw, expert de la profession
- Nathan Flipo, expert étudiant
- Sophie Grünfelder, experte de la qualité
- Patric Jean, expert de la profession
- Dorothee Schoonooghe, experte de la profession

¹ Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm.

Présentation de l'établissement et du programme évalué

L'Institut national supérieur des arts du spectacle et des techniques de diffusion (INSAS) est une école supérieure des Arts dépendant de Wallonie-Bruxelles Enseignement. L'établissement dispense des formations de plein exercice relatives au théâtre, au cinéma, à la radio-télévision et à la danse.

À l'origine, l'INSAS a été créé en 1962 pour former les cadres de l'Institut national belge de radiodiffusion (INR). L'institut est aujourd'hui implanté sur deux sites : le site Thérésienne (rue Thérésienne, 8 à 1000 Bruxelles) pour les cursus audiovisuels et l'administration ainsi que le site Féron (rue Émile Féron, 153 à 1060 Saint-Gilles) pour le cursus théâtre.

Les cursus évalués dans le présent rapport sont :

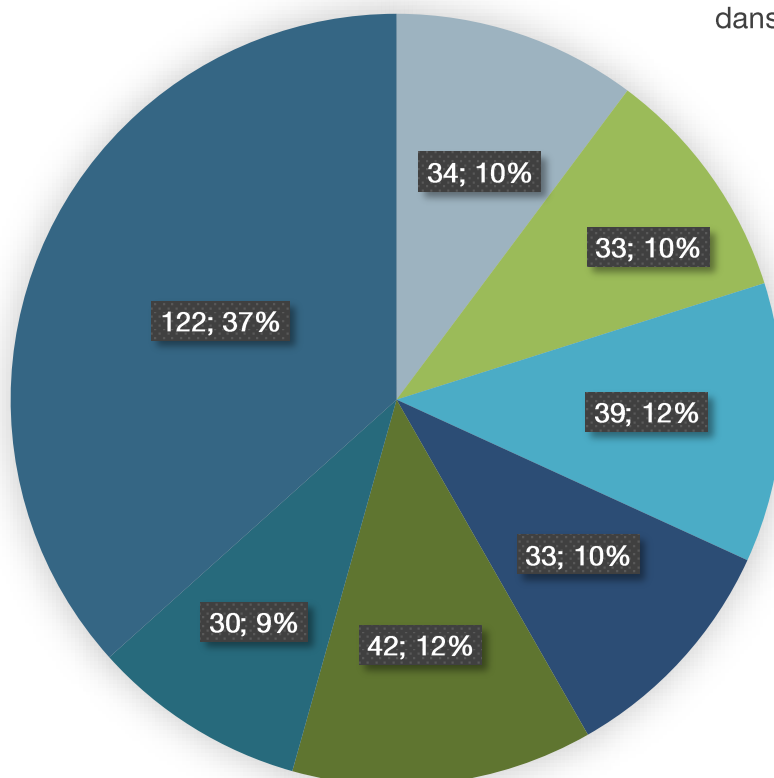
- au niveau bachelier :
 - o le bachelier en image (effectif étudiant 2019-2020 : 34) ;
 - o le bachelier en son (effectif étudiant 2019-2020 : 33) ;
 - o le bachelier en montage et scripte (effectif étudiant 2019-2020 : 39) ;
 - o le bachelier en réalisation cinéma et radiotélévision (effectif étudiant 2019-2020 : 33) ;
 - o le bachelier en interprétation dramatique (effectif étudiant 2019-2020 : 42) ;
 - o le bachelier en théâtre et techniques de communication (effectif étudiant 2019-2020 : 30).

- au niveau master :
 - o le master en interprétation dramatique (effectif étudiant 2019-2020 : 16) ;
 - o le master en théâtre et techniques de communication :
 - écriture (effectif étudiant 2019-2020 : 7),
 - mise en scène (effectif étudiant 2019-2020 : 12),
 - gestion de la production (effectif étudiant 2019-2020 : 11),
 - scénographie, décors et costumes (effectif étudiant 2019-2020 : 1)
 - o le master en cinéma :
 - écriture (effectif étudiant 2019-2020 : 8),
 - gestion de production (effectif étudiant 2019-2020 : 9),
 - image (effectif étudiant 2019-2020 : 24),
 - montage (effectif étudiant 2019-2020 : 6),
 - réalisation (effectif étudiant 2019-2020 : 23)
 - o le master en radio - télévision – multimédia :
 - réalisation radio-télévision (effectif étudiant 2019-2020 : 5),
 - son : (effectif étudiant 2019-2020 : 10).

En 2019-2020, 211 étudiant-es sont inscrit-es dans les bacheliers évalués et 122 dans les masters évalués sur un total de 333 inscrit-es à l'INSAS, soit respectivement 63 % et 37 % des effectifs².

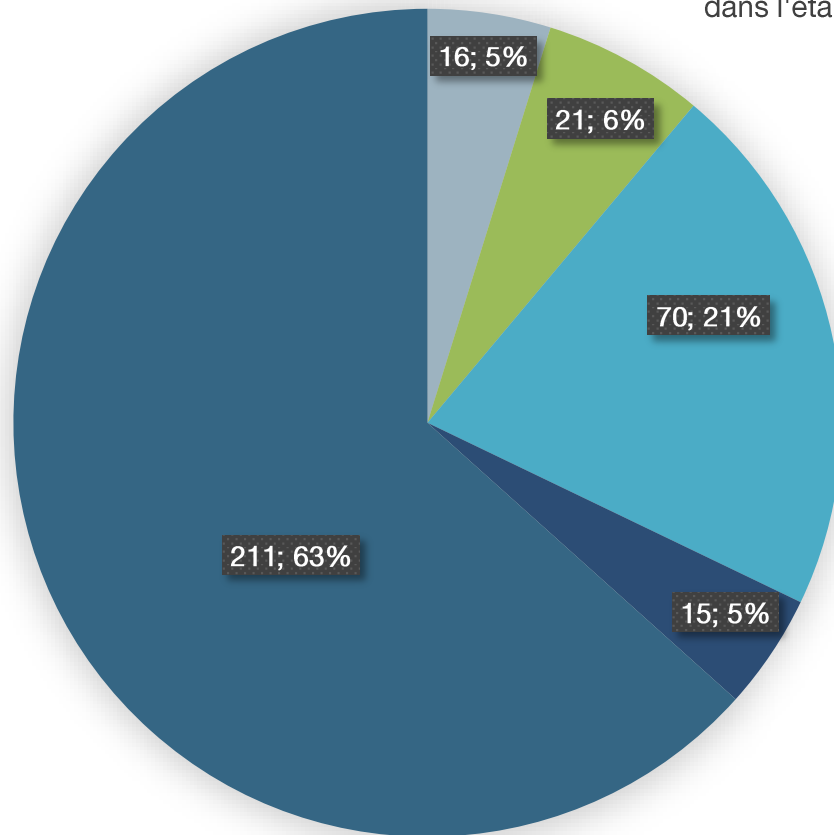
² Source : Base de données SATURN, année de référence 2019-2020.

Les bacheliers évalués
dans l'établissement



- Bachelier en image
- Bachelier en son
- Bachelier en montage et scripte
- Bachelier en réalisation cinéma et radio
- Bachelier en interprétation dramatique
- Bachelier en théâtre et techniques de communication
- Autres étudiants INSAS

Les masters évalués dans l'établissement



- Master en interprétation dramatique
- Master en théâtre et techniques de diffusion
- Master en cinéma
- Master en radio-télévision-multimédia
- Autres étudiants INSAS

Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

L'Institut national supérieur des arts du spectacle et des techniques de diffusion (INSAS), établissement important dans le paysage artistique et audiovisuel européen, a reçu la visite du comité d'expert·es sur ses deux sites les 7 et 8 mars 2022 dans le cadre de l'évaluation continue du *cluster* « Théâtre, Audiovisuel et Cirque », faisant suite à son évaluation initiale de 2016-2017.

Le comité a noté plusieurs éléments contextuels qu'il prend en compte dans l'analyse de l'avancée du plan d'action et de la démarche d'amélioration continue du programme, notamment :

- Même si l'épineuse question des bâtiments qui dure depuis plus de 40 ans à l'INSAS n'est pas neuve, la section théâtre a du faire face à un déménagement imposé en décembre 2021 vers un lieu temporaire (site Féron) étant donné que le site Rabelais redevient un institut d'enseignement secondaire. Ce déménagement non prévu a bouleversé l'année académique en cours, exigeant des équipes pédagogiques et administratives un investissement conséquent en termes de temps et d'énergie, aussi bien pour préparer le déménagement que pour aménager de nouveaux locaux provisoires mal adaptés aux pratiques de la section théâtre. Le comité tient d'ailleurs à souligner l'engagement important des équipes de l'INSAS dans ce contexte difficile.
- Dans le même ordre d'idées, la recherche d'un bâtiment destiné à regrouper l'ensemble des sections de l'INSAS a également nécessité depuis plusieurs années un important investissement en temps de la direction et de l'équipe administrative, ainsi que de certain·es enseignant·es responsables de section.
- La crise sanitaire du Covid-19 a bouleversé la pédagogie de l'établissement, mais la direction a réussi à maintenir tous les exercices pratiques en conservant les locaux ouverts. Un certain nombre de cours théoriques ont tout de même été donnés à distance.

Critère A

L'établissement/l'entité s'est engagé(e) dans une démarche d'amélioration continue adaptée à ses objectifs et s'appuyant sur des choix motivés, notamment en regard des recommandations de l'évaluation externe. Cette démarche est explicite et se fait avec la participation des parties prenantes, internes et externes à l'établissement/l'entité.

CONSTATS ET ANALYSES

- 1 Le comité souligne positivement le fait que l'établissement a effectué un bilan argumenté des réalisations du plan d'action 2016-2021, ce qui lui permet d'avoir une vision réflexive de ses pratiques allant ainsi vers plus de qualité. Les perspectives à inclure dans le plan d'action suivant y figurent également. Ce travail démontre une capacité importante dans le travail de mesure de la qualité de la gestion et de l'enseignement.
- 2 Le plan d'action et, plus généralement, la démarche qualité de l'établissement s'appuient sur la prise d'information auprès de diverses parties prenantes. La représentation étudiante est active et dynamique : la désignation de personnes écoutantes pour les étudiant-es qui subiraient des discriminations, la participation aux conseils étudiants et l'écoute attentive de l'équipe administrative, professorale et de direction permettent aux étudiant-es la prise d'initiative et une participation active à la vie de l'établissement. Toutefois, le comité relève que les étudiant-es sont plus partagé-es quant à la prise en compte de leur point de vue dans les instances de décision.
- 3 Le comité constate que la communication interne est un point améliorable au sein de l'établissement. L'intranet est en cours de refonte et les premiers résultats sont encourageants. En attendant, les professeur-es et l'administration communiquent en utilisant un drive et des emails. La taille très réduite de l'école permet à de nombreuses informations de circuler de façon informelle. Le comité souligne que la communication se déroule sans rétention d'information, une grande transparence est organisée entre étudiant-es et enseignant-es et cela instaure un climat de confiance soulevée également par les étudiant-es.
- 4 Une grande qualité de communication existe également entre les enseignant-es et de nombreux choix pédagogiques sont faits en concertation et cohérence, tant dans les sections audio-visuelles que dans les sections théâtrales (interprétation et mise en scène).
- 5 La visite de l'INSAS par le comité d'expert-es a permis de mesurer la qualité de l'enseignement, la réflexion collective à propos de la pédagogie fondée sur des usages positifs ancrés dans les pratiques de chacun et une identité forte. L'engagement et la motivation tant des enseignant-es que de la direction et des étudiant-es est particulièrement à souligner.
- 6 Le comité constate avec la direction que le conseil inter-options (CIO) est pour l'instant inexistant du fait de la crise du COVID-19 et de l'arrivée de nouveaux responsables

de sections. Le comité analyse que cette pratique freine les échanges interdisciplinaires favorables à une vision systémique du métier.

- 7 Pour pallier aux problèmes posés par le nouveau bâtiment provisoire hébergeant la section théâtre, les enseignant·es ont évoqué le besoin d'un ETP pour renforcer l'équipe technique pendant la transition : employé (pas ouvrier).
- 8 Le comité constate qu'actuellement il n'existe pas de procédures systématisées et anonymes des évaluations des enseignements par les étudiant·es (EEE) pour chaque cours/séminaire. Cela peut freiner l'amélioration des pratiques pédagogiques des différentes formations et limiter l'expression des étudiant·es en leur donnant l'impression que leur voix n'est pas prise en compte.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité suggère d'associer davantage les étudiants aux décisions les concernant afin que leur point de vue soit non seulement entendu, mais aussi pris en compte de façon délibérative.
- 2 Le comité recommande d'améliorer la communication interne au sein de l'établissement en achevant la mise en place de l'intranet et en proposant des séances de formation aux personnels les plus éloignés des usages numériques.
- 3 Le comité recommande de réactiver le CIO dès que possible afin de renouveler les échanges interdisciplinaires.
- 4 Le comité recommande le renforcement de l'encadrement technique demandé par les enseignants de la section théâtre (ETP).
- 5 Le comité recommande de mettre en place des procédures systématisées et anonymes des évaluations des enseignements par les étudiant·es (EEE) pour chaque cours/séminaire.

Critère B

Les évolutions apportées par l'établissement/l'entité contribuent à la dynamique d'amélioration du programme/cluster, en particulier au regard de sa pertinence, de sa cohérence interne, de son efficacité et de son équité. La communication de l'établissement/l'entité est actualisée en conséquence.

CONSTATS ET ANALYSES

- 1 Le comité constate que la direction et les enseignant·es ont souligné l'importance d'une pédagogie fondée sur des projets (sous forme de séminaires) impliquant beaucoup de professionnel·les du cinéma et du théâtre intervenant de façon ponctuelle et sur des exercices instrumentant des contraintes génératrices d'expériences et de développement de savoir-faire.
- 2 Le comité observe une surcharge de travail chez les enseignant·es de la section théâtre suite au déménagement imprévu et à l'aménagement de deux sites transitoires. La recherche d'un nouveau bâtiment pour toutes les sections et toutes les tâches afférentes (plans, permis, etc.) ont été également chronophages. Le comité analyse cette situation en pointant le risque de surcharge professionnelle, voir d'épuisement qui serait néfaste aux élèves tout comme à l'établissement.
- 3 Le comité relève que le poste d'encadrement des étudiant·es pour la régie et réalisation est apparemment insuffisamment doté. Le comité alerte sur le manque de réponses que ce vide crée : des attentes non répondues sont ainsi engendrées.
- 4 De manière générale, le comité note un investissement conséquent de certains professeur·es envers les problèmes personnels des étudiant·es. Il en découle des relations fortes entre professeur·es et élèves ainsi qu'un excellent investissement de la plupart du corps enseignant, mais cela engendre aussi une charge physique et morale supplémentaire au quotidien. Les emplois du temps se chargent aussi en conséquence. De plus, les difficultés sociales de nombreux étudiant·es entraînent certains enseignant·es sur des questions pour lesquels ils et elles ne sont pas légitimes, ni outillés.
- 5 Dans certaines sections du secteur audiovisuel, des étudiant·es relèvent un emploi du temps trop chargé empiétant sur les week-ends et semaines de vacances. Cependant, le comité note que les enseignant·es et la direction précisent qu'il faut forcer les étudiants à quitter l'établissement le soir, vu leur désir de poursuivre leurs pratiques avec une grande motivation. Le comité indique qu'il y a un équilibre à trouver.
- 6 En M1 interprétation, la difficulté de trouver du temps pour les stages en dehors des vacances scolaires a été soulevée. Le comité constate qu'il est impossible de prévoir une plage spécifique dans l'année, en raison de l'organisation à la fois des formations, des séminaires et des stages eux-mêmes.
- 7 Le comité note que plusieurs étudiant·es ont indiqué ressentir une « pression » pour que chaque séminaire et chaque pratique soit traité avec le même engagement. Néanmoins, il note également que enseignant·es et direction ont décrit la limite qu'il

était parfois nécessaire d'imposer à l'engagement des étudiants. Un équilibre est également à trouver.

- 8 Certains contenus pédagogiques des cours sont insuffisamment communiqués aux étudiants ; bien que des enseignant-es et la direction ont décrit la manière dont l'objectif est parfois compris longtemps après l'exercice, le comité analyse que cette compréhension a posteriori ne comble pas le besoin de compréhension et de visibilité a priori auxquels tous les enseignants doivent s'astreindre. D'autre part, le comité entend que la transmission de compétences artistiques (de maître à élève) nécessite un usage particulier de la description du contenu pédagogique.
- 9 Dans le même ordre d'idées, des critères d'évaluation des cours sont mal ou pas communiqués ou mal compris dans certaines sections. Même si certaines évaluations comportent obligatoirement une part de subjectivité dans les pratiques artistiques, les critères de ces dernières doivent être compréhensibles par les étudiant-es afin d'éviter un sentiment de flou et d'incompréhension.
- 10 Une augmentation de la paupérisation et de la précarisation des étudiant-es a été observée par tous et toutes. Il arrive que l'obligation de travailler le soir et le manque de ressources coupe des étudiant-es de la section théâtre de spectacles qu'ils devraient voir dans le cadre de leur formation. Le comité souligne positivement les mesures mises en place par l'INSAS en faveur de l'aide sociale : une aide financière exceptionnelle à travers une fondation, le renforcement du poste d'assistant social, etc.
- 11 Dans le but de veiller à la santé mentale des étudiant-es, le comité souligne également qu'une aide psychologique (notamment dans le cadre du COVID-19) a été mise en place avec l'engagement de deux psychologues. Une cellule d'écoute mixte (dont font partie les deux psychologues, l'assistant social et des étudiant-es bénévoles) a également été constituée ainsi qu'un groupe de prise de parole contre les discriminations.
- 12 Le comité constate que le cœur historique de la méthodologie INSAS par projets fait l'unanimité chez les différentes parties prenantes : se rapprocher au plus près du travail réel en créant un apprentissage personnel du travail en équipe, pour faire comprendre la complémentarité des métiers et parler la même langue professionnelle, en situation de travail.
- 13 Néanmoins, en section théâtre, le comité note qu'un équilibre est parfois difficile à trouver pour les étudiants entre pédagogie de l'autonomie et sentiment d'abandon. Les cours ouverts en théâtre sont un atout majeur et une preuve évidente d'ouverture.
- 14 Le comité entend que la division sur deux ou trois sites implique une porosité inter-domaine difficile à établir. Il en résulte que des interactions qui seraient profitables aux étudiants sont réduites. Les prochains déménagements permettront de réduire cette difficulté.
- 15 Le comité constate que malgré la crise du COVID-19, des partenariats extérieurs ont été créés ou développés en lien avec écoles internationales : Portugal, France, Luxembourg, etc. permettant ainsi de continuer le rayonnement international de l'établissement. Toutefois, le comité a entendu qu'aucun cours d'anglais n'était donné malgré les besoins futurs des étudiants dans le monde professionnel.
- 16 Le comité relève positivement que les films des étudiants obtiennent de nombreux prix internationaux et l'INSAS se targue d'avoir formé de très nombreux professionnels connus internationalement. Certains travaux artistiques de fin d'études (TAFE) de mise en scène se retrouvent directement à l'affiche de certains théâtres. Le comité analyse que cela entraîne un feed-back positif aux étudiants en leur donnant confiance en leur

pratique, augmentant leur employabilité et permet aussi un meilleur rayonnement de l'école.

- 17 La question de la non représentation de certains TAFE mise en scène à l'« OUTSAS » a été soulevée par des étudiant-es mais elle est considérée comme pédagogique par l'équipe des enseignant-es. Ces dernier-es estiment qu'il serait préjudiciable à certain-es étudiant-es de présenter publiquement devant de nombreux professionnels des travaux non totalement aboutis.
- 18 La faiblesse de budget pour les TAFE de mise en scène a été soulevée par des étudiant-es mais également décrite comme faisant partie de la pédagogie par les enseignant-es. En effet, les besoins et budgets du cinéma et du théâtre fonctionnent selon des modalités radicalement différentes.

RECOMMANDATIONS

- 1 En ce qui concerne la surcharge de travail des enseignants et de la direction, seul l'établissement définitif d'un seul bâtiment permettra de trouver une solution. L'engagement d'un technicien supplémentaire en section théâtre est susceptible de soulager les enseignant-es en attendant le déménagement définitif.
- 2 En secteur audiovisuel, face à la difficulté des étudiant-es de s'autoréguler : la limite du temps de travail imposée sur les tournages des films de troisième année pourrait s'étendre à d'autres exercices pratiques.
- 3 En audiovisuel, le comité recommande de vérifier que les week-ends et temps de vacances ne soient pas systématiquement dévolus (là où ce serait le cas) à des pratiques ou analyses de pratiques.
- 4 Le comité recommande de davantage décrire et communiquer les objectifs pédagogiques et les critères d'évaluation par séminaire et cours.
- 5 Le comité recommande à l'établissement d'entamer une réflexion afin de trouver des solutions pour que l'accès aux spectacles vivants ne soient plus limités par les difficultés financières des étudiant-es de la section théâtre (Article 27 et autres associations par exemple).
- 6 Une meilleure communication aux étudiants des personnes de soutien psychologique, ou des services sociaux pourrait alléger la charge que portent aujourd'hui certains professeurs et faciliter le recours à ces services par les étudiants. Communication sur l'intranet d'une part mais aussi que les étudiants puissent voir physiquement ces personnes grâce à des interventions ponctuelles par exemple.
- 7 Pour la section théâtre, le comité recommande de définir clairement les objectifs pédagogiques des ateliers et de s'assurer que les étudiants ne vivent pas une prise d'autonomie pour un abandon.
- 8 En ce qui concerne le poste d'encadrement des étudiant-es pour la régie et réalisation décrit comme insuffisant, le comité recommande d'étudier la question afin de vérifier si le manque est réel ou non.
- 9 Le comité recommande que les instances d'aide et de soutien soient clairement repérées et disponibles pour les élèves en situation de besoin social, dont certains sont en précarité. Le comité recommande aussi de former les enseignants (par exemple des propositions de formations à des outils pédagogiques, éthiques ou

méthodologiques) afin de permettre aux professeurs de faire face plus facilement à certaines situations complexes concernant la réponse et l'aide à y apporter.

- 10 La question de l'intégration de cours d'anglais reste à traiter, elle semblerait bénéfique pour le rayonnement international de l'école, la pertinence de la formation dans le monde actuel et l'intégration professionnelle des élèves.
- 11 Le comité propose de mieux expliquer aux étudiant-es la question du budget TAFE mise en scène afin d'éviter les malentendus et les frustrations.
- 12 Il propose également d'expliquer davantage l'aspect pédagogique de la non-représentation de certains TAFE mise en scène à l'OUTSAS aux étudiant-es.

Critère C

La culture qualité de l'entité, au service de l'amélioration continue de son (ses) programme(s), s'appuie tant sur l'engagement individuel et collectif de toutes les parties prenantes que sur des procédures et des outils identifiés.

CONSTATS ET ANALYSES

- 1 Le comité observe que l'INSAS a fourni de gros efforts pour améliorer sa culture qualité et a réussi, grâce à la mise en place d'une coordination qualité, à répondre positivement aux enjeux de la qualité.
- 2 Le comité constate que les communications numériques (emails, SMS) ne sont pas toujours bien régulées tant du côté des étudiant-es que des enseignant-es. Cela entraîne des pertes d'information ou incompréhensions délétères au fonctionnement général de l'établissement.
- 3 Le comité constate que la création du réseau *alumni* a été interrompue par la crise du COVID-19 et que la réflexion reprend au sein de l'établissement.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité recommande de mettre en place des règles d'hygiène de la communication numérique pour éviter les communications interpersonnelles anarchiques (téléphone, SMS, WhatsApp, emails, drive, etc.).
- 2 La sortie de la crise sanitaire du COVID-19 permet à l'INSAS de reprendre la création de son réseau *alumni* et le comité recommande fortement ce développement afin de créer des liens et des échanges d'expérience entre les anciens et les nouveaux élèves et de majorer les opportunités professionnelles et d'apprentissage par les pairs.

Conclusion

L'INSAS se positionne aujourd'hui comme une école supérieure de cinéma et théâtre et comme une institution incontournable dans le domaine sur le plan européen. Sa renommée internationale et la qualité de sa formation sont à souligner, en témoignent la diversité des origines de ses étudiants et le haut taux d'intégration au monde professionnel de ses *alumni*. Si l'encadrement constitué essentiellement de professionnels actifs est un atout majeur, le problème structurel des bâtiments demeure le point faible sur lequel la direction et le corps enseignant ont peu de prise malgré leurs efforts évidents.

La gestion de la situation sanitaire en gardant leurs locaux ouverts a néanmoins fait apparaître les difficultés sociales des étudiant-es de façon éclatante (sans travail étudiant-e). Des fonds importants ont été trouvés auprès d'une fondation pour soutenir les étudiant-es isolé-es les plus en difficulté. Une attention toute particulière a également été apportée à la santé mentale des étudiant-es avec l'engagement de deux psychologues. Ces points témoignent d'un engagement fort de la part de l'établissement.

Paradoxalement, ce qui révèle l'importance des éléments subjectifs essentiels et non mesurables dans une école supérieure artistique, les locaux quittés, très vétustes mais « avec une âme » sont regrettés par certains étudiant-es. À tel point qu'il est nécessaire de s'interroger sur la manière dont l'INSAS va conserver son ambiance historique et ses traditions lors d'un déménagement définitif de l'ensemble de ses sections.

Même s'il est parfois critiqué, le surinvestissement des étudiant-es et de certains formateurs lors de leur séminaire dénote un enthousiasme, un goût de bien faire et une passion qui font la réputation de l'école.

Le comité attire toutefois l'attention de l'établissement sur certains points soulevés dans le rapport tels que, par exemple, l'amélioration de la communication interne, la mise en place des EEE ou le développement du réseau *alumni*, afin d'améliorer sa démarche qualité.

Le comité tient à saluer les modifications apportées depuis la visite d'évaluation initiale de 2017 et souhaite à la direction et aux différentes équipes, tant administrative qu'enseignante, une bonne continuation dans la réalisation des projets en cours.

Droit de réponse de l'établissement



Insérer ici le logo de l'établissement

Évaluation
Théâtre Audiovisuel Cirque
2021-2022

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Critère / Dimension	Rubrique	Point	Observation de fond

Nom, fonction et signature de l'autorité académique dont dépend l'entité

Nom et signature du coordonnateur de l'autoévaluation



¹ Mentionner la rubrique (« Constats et analyse » ou « Recommandations »);
² Mentionner le numéro précédant le paragraphe.